



Le traité de Prüm (855)

En 855 à Prüm, Lothaire I^{er} partage son empire entre ses trois fils :

- l'aîné Louis II, hérite de la couronne impériale et du Royaume d'Italie (Nord de la péninsule) ;
- le cadet Lothaire II reçoit la partie nord de l'empire, située entre la Frise et les Vosges, qui prend le nom de Lotharingie ;
- le benjamin Charles, acquière la Provence et la Bourgogne cisjurane (territoires situés en la Vallée du Rhône et les Alpes jusqu'au lac Léman).

Lothaire I^{er} se fait ensuite moine à l'abbaye de Prüm, où il meurt quelques jours plus tard.

A la mort de Charles en 863, son royaume est partagé entre ses deux frères : Lothaire II et Louis II.

En 870, à la mort de Lothaire II, est signé le traité de Meerssen qui consacre le partage de la Lotharingie entre les deux frères de Lothaire I^{er} : Charles le Chauve et Louis le Germanique.